VIDE-GRENIERS BAHO

Inscriptions par courrier - Mode d'emploi.

L'inscription par courrier est proposée aux personnes ne pouvant se déplacer les jours d'inscriptions au bureau d'inscriptions désigné sur la commune de Baho. Le participant(e) devra se soumettre strictement à la réglementation du mode d'emploi sous peine de nullité de son inscription.

Fiche 1 :

Choix et nombre d'emplacements que vous désirez.

- Indiquez le nombre d'emplacements désirés et le prix à payer en multipliant le nombre par le prix.
- Sélectionnez, en les entourant, 4 zones préférentielles (sur le plan + ou – 30 emplacements par zone) et en les numérotant de 1 à 4 suivant vos préférences.

Informations administratives.

- Le participant(e), NOM, PRÉNOM et ADRESSE complète.
- Justificatifs d'identité :
  - NATURE DE LA PIECE : CNI, passeport, permis de conduire, carte de séjour etc…
  - N° PIECE D'IDENTITÉ : numéro d'identification de la pièce fournie.
  - DATE DE DÉLIVRANCE : date à laquelle l'administration a délivré la pièce fournie.
  - DÉLIVRÉ PAR : autorité qui a délivré la pièce (préfecture des…, consulat, ambassade etc.)
  - N° DE TÉLÉPHONE : possibilité de vous joindre en cas de problème ou d'erreur.

Fiche 2 :

Conditions de participation :

- Lire les conditions de participation et le règlement et l'appliquer
- Signer l'acceptation
- attestation sur l'honneur : inscrire son nom, prénom et adresse datée du jour de signature et inscrire la date du vide-greniers pour lequel vous attestez.
- **Tout exposant(e) ne respectant pas ces conditions se verra expulsé du site sans aucun recours.**

Renvoyer :

- **Les fiches 1 et 2 d'informations ainsi qu'une photocopie d'identité recto-verso**
- **Un chèque correspondant au nombre d'emplacements à l'ordre de « FOCS DE SANT JOAN BAO »**
- **Une enveloppe à votre nom et adresse, timbrée au tarif en vigueur pour le retour de votre inscription.**

Renvoyer le tout affranchi au tarif 20 – 50 gr à :

FOCS DE SANT JOAN BAO
MAIRIE DE BAHO Pl du 8 mai 1945
66540 BAHO

ATTENTION toute fiche incomplète ou manquante, manquement à la copie d'identité, d'enveloppe retour ou de règlement correspondant ainsi que le non-respect des délais d'inscription rendra l'inscription nulle.

La Mairie de Baho n'étant pas gestionnaire des inscriptions, il est inutile de se renseigner auprés de ses services

Les organisateurs feront leur possible pour satisfaire vos demandes tant en localisation qu'en nombre d'emplacements souhaités.
En cas d'impossibilité de satisfaire exactement vos demandes, ils sélectionneront un ou des emplacement(s) approchant vos souhaits.
En cas de différence de prix entre l'emplacement souhaité et celui attribué, le montant de la différence vous sera remboursé le jour du vide-greniers, sur le stand de l'organisation, au centre de la manifestation (voir sur plan).

PORTE D'ENTRÉE

Réservé aux organisateurs

Participation aux frais

ST ESTEVE

PLACE VERTE De 3 à 4,5 mètres	PLACE NOIRE 3 mètres	PLACE MAUVE 3 mètres	PLACE BLEUE 3 mètres
8 €	10 €	12 €	15 €

TARIF : 8 €/10 €/12€/15 € l'emplacement

Taille : linéaire de 3 mètres minimum

Sélectionner 4 zones de préférence* en les entourant et les numérotant de 1 à 4 pour la réservation de votre ou vos emplacements.

Les emplacements seront attribués en fonction des disponibilités et de vos zones de préférence. L'organisateur fera au mieux pour vous satisfaire.

*une zone correspond à une trentaine d'emplacements sur le plan

Nombres de places	Tarif	Total à payer
_____	x _____ €	= _____ €

A remplir par le participant(e)

A remplir par le participant(e)

NOM PRENOM	
ADRESSE	
VILLE	NATURE P IDENTITE
N° PIECE IDENTITE	DATE DE DELIVRANCE
AUTORITE DELIVRANTE	N° TELEPHONE

FOCS DE SANT JOAN BAHO

MAIRIE DE BAHO

RESTAURATION

- GRILLADES
- SANDWICHS
- FRITES
- BOISSONS
- CAFÉ

ORGANISATION VIDE-GRENIERS

VIDE-GRENIERS BAHO

PEZILLA

Bureau d'inscriptions 38 Av des pyrénées

ST ESTEVE

VIDE-GRENIERS DE BAHO 2

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- **Vide-greniers réservé aux particuliers. Interdit aux professionnels.**
- **Interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries sans statut commercial et autorisation (fsjb).**
- **Interdit de vendre toute restauration sans statut commercial et autorisation (fsjb).**
- Interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant.
- Chaque participant(e) doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente.
- Fournir une photocopie de pièce d'identité et une attestation sur l'honneur.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- S'engager à respecter le règlement et la réglementation sanitaire du moment.
- Les exposant(e)s sont responsables de leur(s) étalage(s). L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
- **L'achat de places engage le participant(e) jusqu'à la fin de la manifestation. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.**

REGLEMENT LE PARTICIPANT S'ENGAGE A :

- Exposer de 6h00 à 17h00 et à respecter les emplacements.
- Se présenter aux entrées du site avant 7h00 muni de sa feuille d'inscription. (Tout exposant se présentant après 7h30 devra rejoindre son stand à pied)
- Stationner son véhicule hors du site après déchargement des marchandises.
- Durée du déchargement : 10 minutes maximum.
- **Tout emplacement libre à 7h30 sera mis à disposition des organisateurs sans recours possible.**
- Les emplacements réservés sont authentifiés sur le livre de Police, seul celui-ci fait référence sur tous les autres documents (feuilles d'inscriptions etc.).
- **Propreté de Baho :** il est interdit de laisser sur les emplacements ou autour des détritus ou objets invendus quelle qu'en soit la taille. La police municipale verbalisera tout contrevenant.

SÉCURITÉ DU SITE

- **Chaque entrée du site sera bloquée afin d'en interdire le passage à tout véhicule.**
- **En dehors des périodes de déchargement et chargement, il sera absolument interdit à tout exposant de circuler ou stationner sur le site ou ses abords (chemins, places, ruelles etc.).**
- **Toute personne se présentant sans sa feuille d'inscription sera refoulée aux entrées du site.**

Conditions en cas d'intempéries :

- Le vent n'est pas une cause d'annulation ou de report.
- S'il pleut avant l'installation, qui aura lieu au plus tard à 08h00, et après décision de l'organisateur, il sera procédé au report de la manifestation. S'il pleut après l'installation, il ne sera procédé à aucun report.

Conditions en cas de report :

- Aucun remboursement ne sera effectué.
- L'échange ou la vente de places est laissé à la seule responsabilité du détenteur.

En cas de report, le vide-greniers aura lieu le « *voir date sur feuille de participation* » dans les mêmes conditions. Les détenteurs de places n'ont aucune démarche à faire.

J'accepte les conditions de participation, sécurité et le règlement
Signature :

Attestation sur l'honneur **Vide-greniers de Baho du** .....

Je soussigné, ...demeurant au .....

atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers, ventes au déballage, brocantes ou toute autre forme de vente publique dans l'année courante.

Je suis conscient(e) que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit. **Signature :**

A Baho, le.....

Les organisateurs n'étant pas météorologues, il est inutile de téléphoner pour savoir le temps qu'il fera !!!!